

Insertion professionnelle à 30 mois des diplômés de licence professionnelle

//////

Promotion 2020

Enquête menée en 2022-2023

Direction des Études et de la Vie Universitaire (DEVU)
Service des Enquêtes et de l'Insertion Professionnelle (SEIP)
seip-enquetes@univ-reims.fr

Présentation de l'enquête

Description du dispositif

Les résultats présentés dans ce document sont issus de l'enquête menée par le Service des Enquêtes et de l'Insertion Professionnelle (SEIP) sur l'insertion professionnelle à 30 mois des 941 étudiants ayant obtenu un diplôme de licence professionnelle en 2020 à l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Cette enquête entre dans le cadre d'une enquête annuelle nationale commandée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Cependant, le ministère concentre son enquête sur un périmètre plus restreint : les diplômés de nationalité française, nés en 1990 et après, n'ayant pas interrompu leurs études pendant plus d'un an avant l'obtention du diplôme en 2020, ne s'étant pas réinscrits en formation initiale dans un établissement à la rentrée universitaire 2020 et/ou à la rentrée universitaire 2021.

La collecte des données a été effectuée de décembre 2022 à mai 2023 par le biais d'un questionnaire en ligne et de collecte téléphonique.

Taux de réponse

75,1%

**707 répondants
/941 diplômés**



Quel parcours après l'obtention du diplôme ?

Les 3 profils de parcours :

Profil 1 :

Entrée directe dans la vie active : diplômés étant entrés directement sur le marché du travail (que ce soit en emploi ou en recherche) suite à l'obtention de leur diplôme et ne l'ayant pas quitté depuis 30 mois.

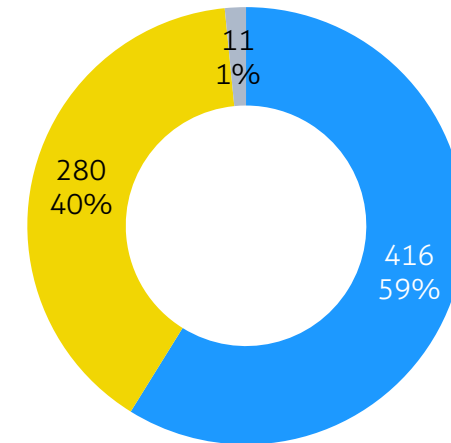
Profil 2 :

Poursuite d'études dans les 30 mois : diplômés se déclarant inscrits dans un établissement d'enseignement pour y suivre des études ou y préparer un concours, sur au moins une des 3 années universitaires suivant l'obtention du diplôme.

Profil 3 :

Inactivité dans les 30 mois après l'obtention du diplôme : diplômés ayant connu une période en dehors du marché du travail (ni en emploi, ni en recherche) et n'ayant pas poursuivi d'études dans les 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

Répartition des profils parmi les diplômés

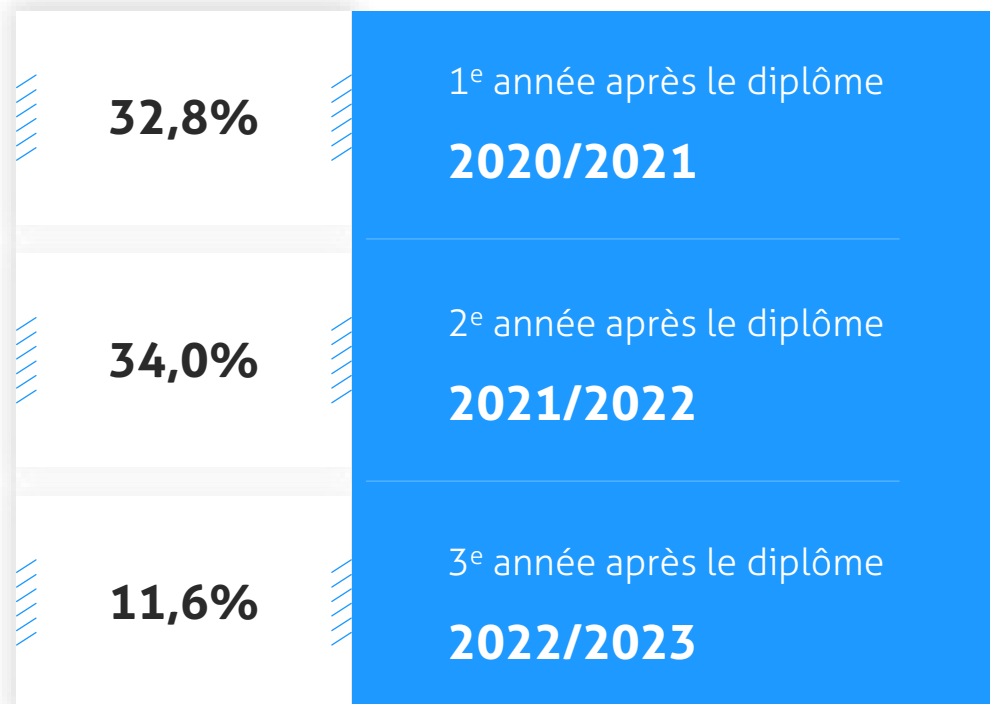


- Profil 1 - Vie active directe
- Profil 2 - Poursuite d'études
- Profil 3 - Inactivité



Poursuites d'études

Taux de poursuites d'études



Après l'obtention de la licence professionnelle en 2020, 39,6% des diplômés continuent des études pendant au moins une des trois années universitaires suivantes. Ce pourcentage de poursuite d'études est en augmentation depuis plusieurs promotions. Cela peut s'expliquer par la crise du Covid-19 qui a pu pousser certains à la poursuite d'études plutôt qu'à l'insertion sur le marché de l'emploi.



Total

39,6%

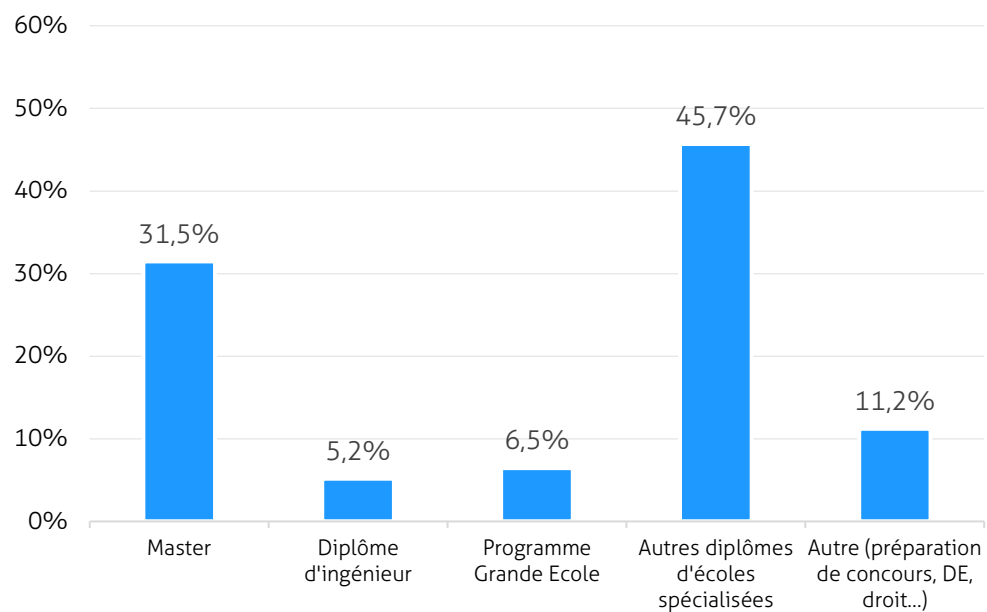
des diplômés font des études
après l'obtention de leur diplôme



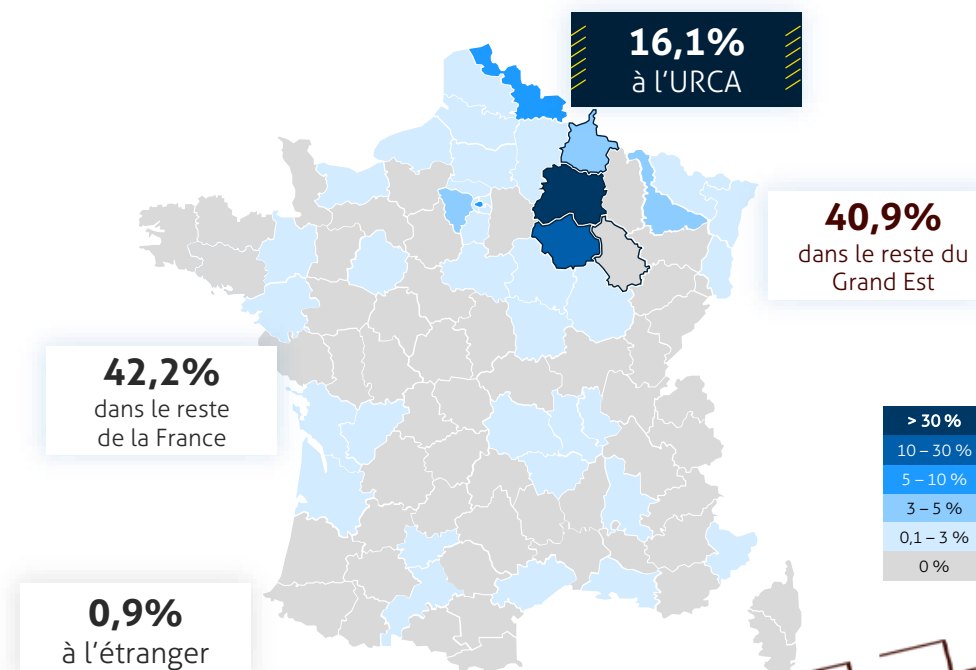
Poursuites d'études

Poursuite immédiate (n+1)

Types de formations suivies

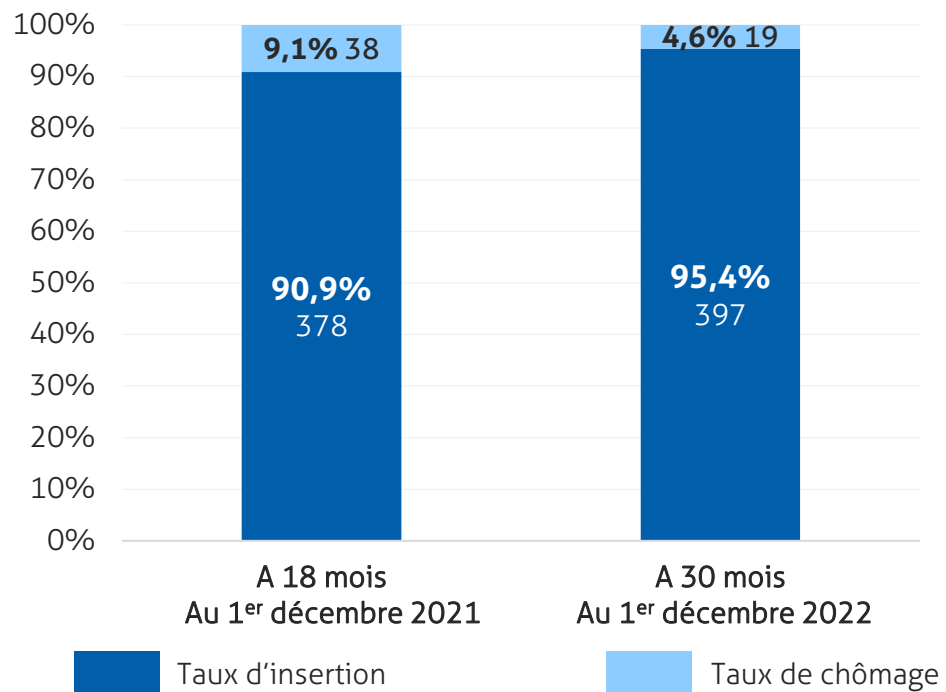


Lieu de poursuite



Vie active directe

Insertion professionnelle



Taux d'insertion : Nombre de diplômés en emploi / nombre de diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

Taux de chômage : Nombre de diplômés en recherche d'emploi / nombre de diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

Temps d'accès moyen au premier emploi : Le temps d'accès moyen au premier emploi est la différence de mois entre la date d'obtention de la licence professionnelle et la date de début du premier emploi.

Temps d'accès au premier emploi

4,1 mois

En moyenne

Vie active directe

En emploi à 30 mois

Type d'emploi

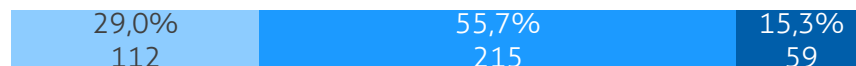
Stabilité de l'emploi



Emploi pérenne
(fonctionnaire, CDI, indépendant, libéral, chef d'entreprise, autoentrepreneur)

Autre
(CDD, vacataire, intérimaire...)

Niveau de l'emploi

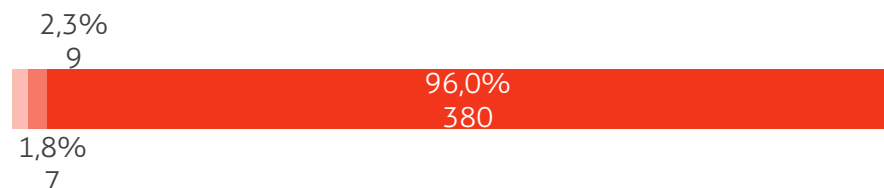


Cadre
(ingénieur, manager, professions intellectuelles supérieures, personnel de catégorie A de la fonction publique, agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise, profession libérale)

Profession intermédiaire
(technicien, agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, VRP, personnel de catégorie B de la fonction publique)

Employé / ouvrier
(employé administratif d'entreprise, de commerce, personnel de service (secrétaire, aide à domicile, hôte de caisse, vendeur, serveur...), personnel de catégorie C de la fonction publique)

Quotité de travail



Temps plein

Temps partiel choisi

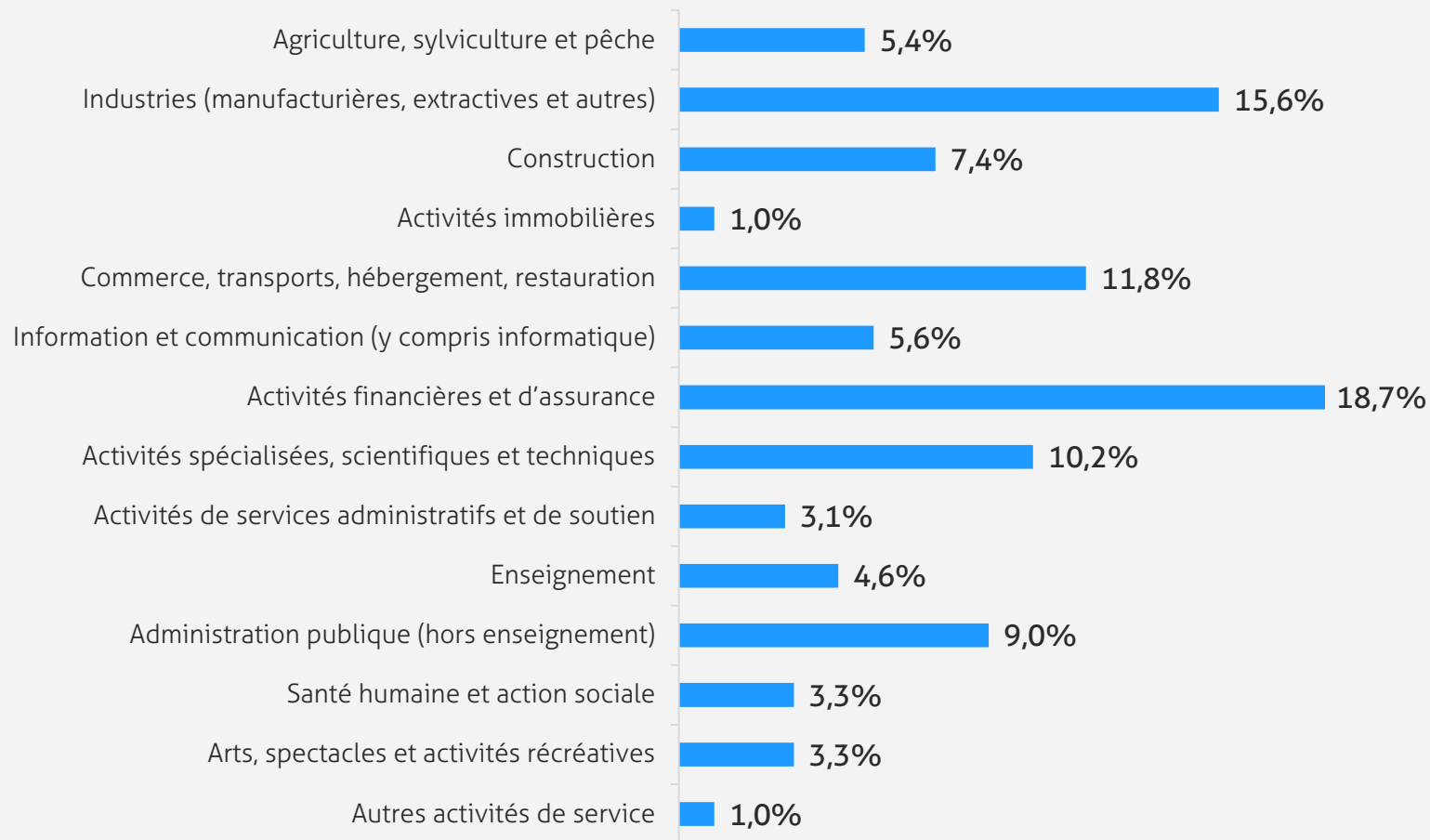
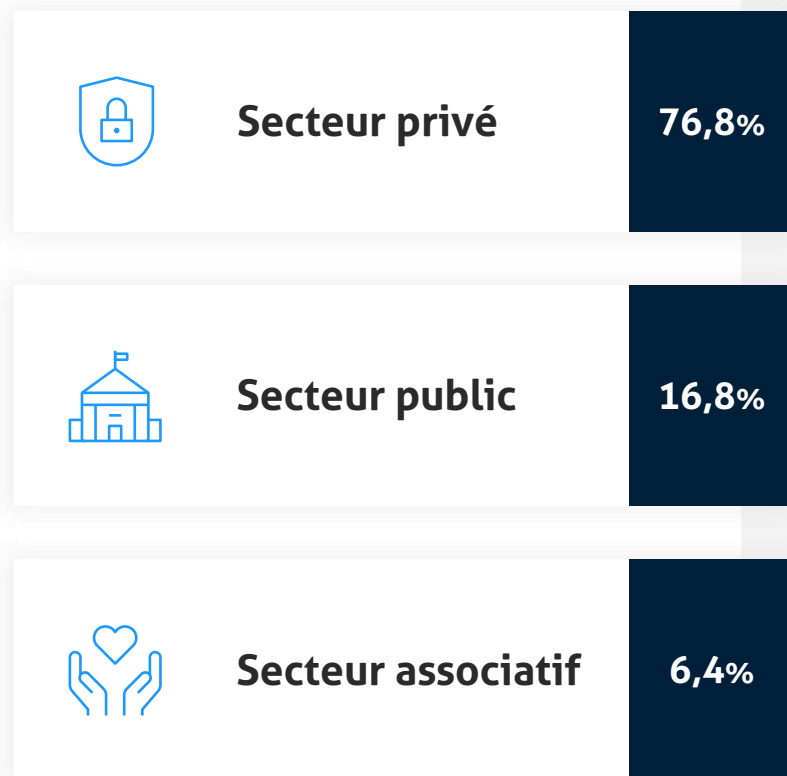
Temps partiel subi



Vie active directe

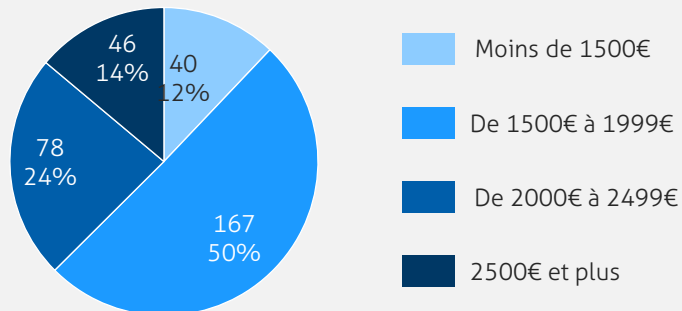
En emploi à 30 mois

Employeur



Vie active directe En emploi à 30 mois

Revenu mensuel net



1872€

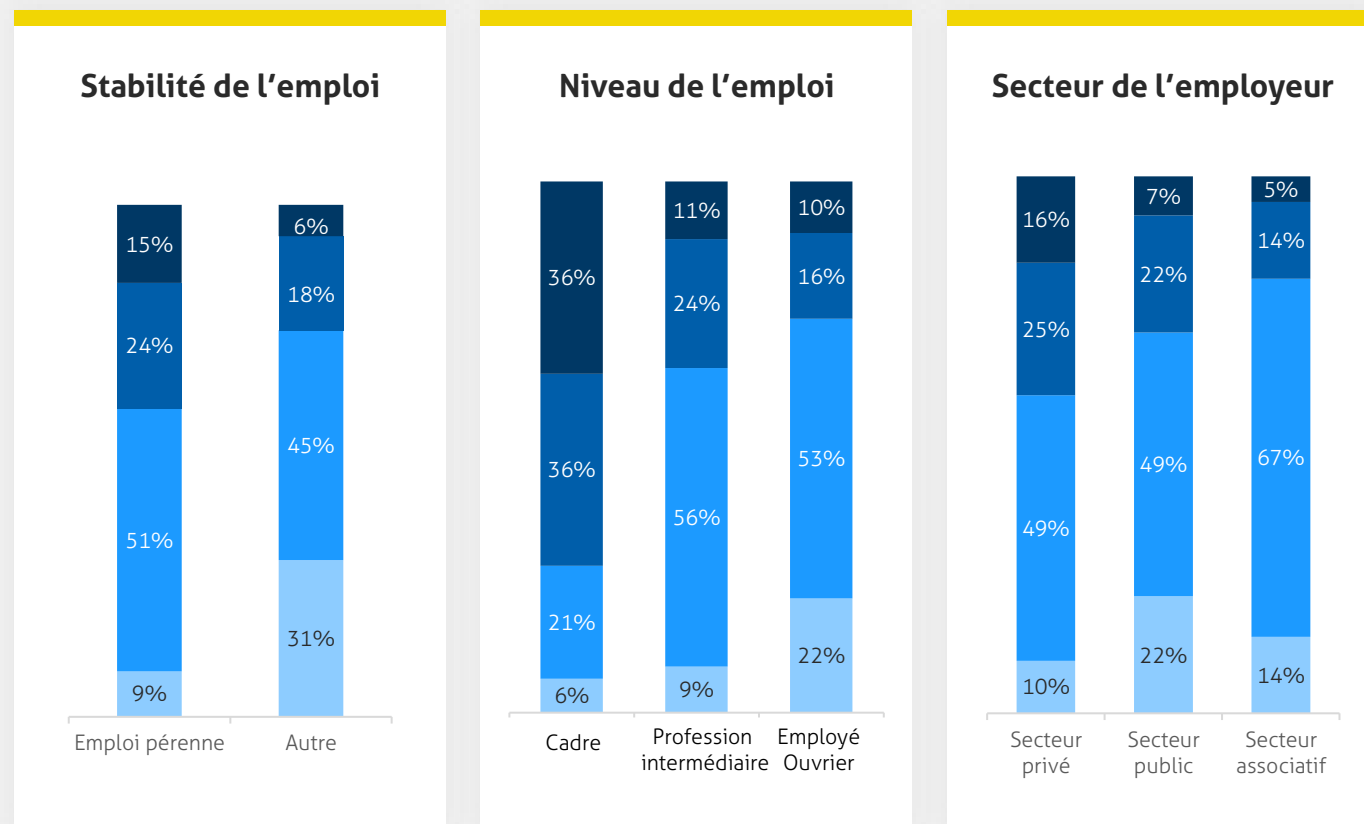
Salaire Médian



2006€

Salaire Moyen

Répartition des revenus en fonction de :

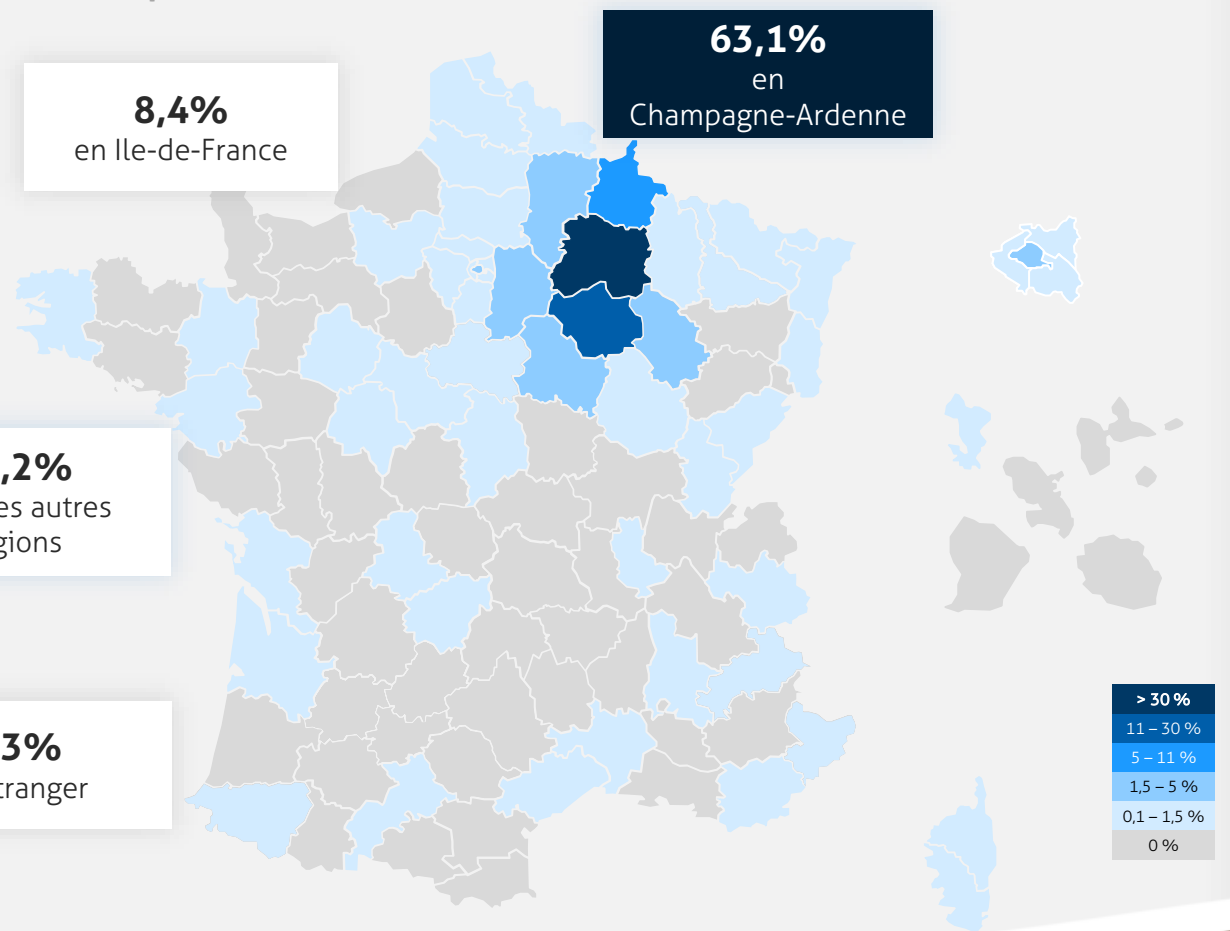


Médiane : La médiane sépare en deux la population : la moitié des diplômés en emploi à temps plein gagne moins de 1872 € et l'autre moitié plus de 1872 € par mois.

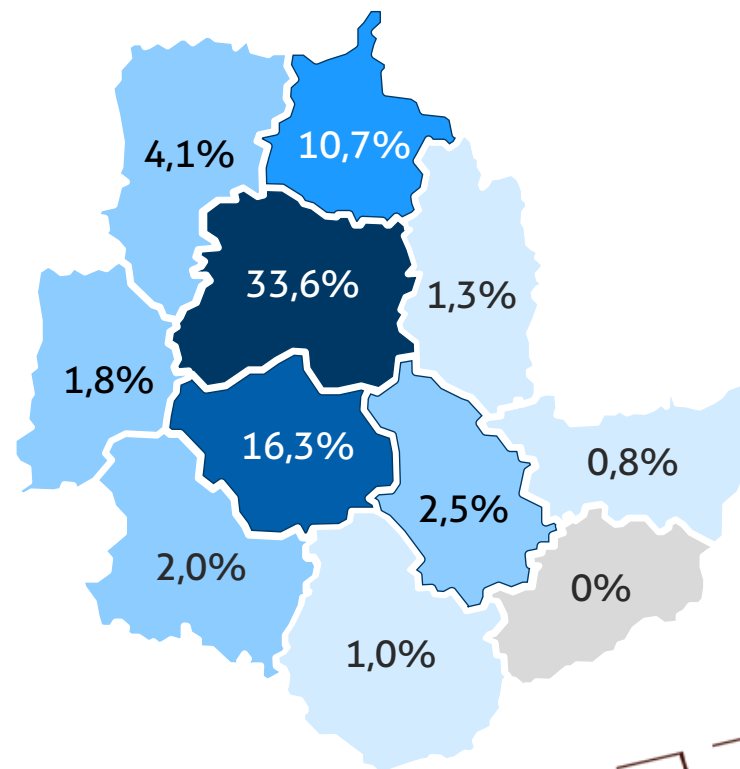


Vie active directe En emploi à 30 mois

Lieu d'emploi



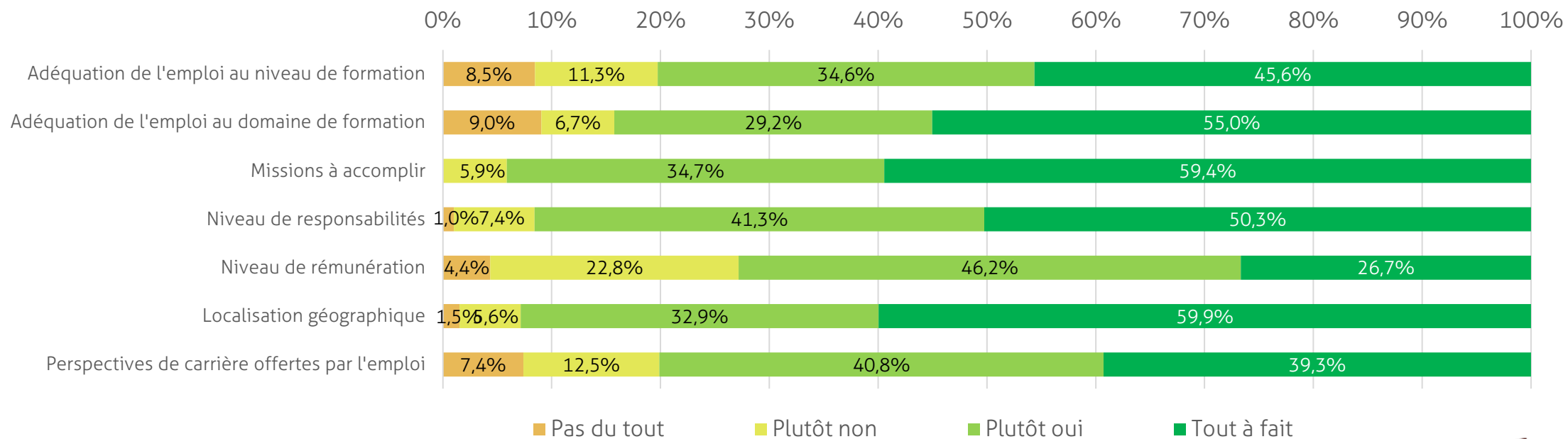
Lieu d'emploi en Champagne-Ardenne et ses départements limitrophes



Vie active directe

En emploi à 30 mois

Niveau de satisfaction des répondants sur leur situation d'emploi



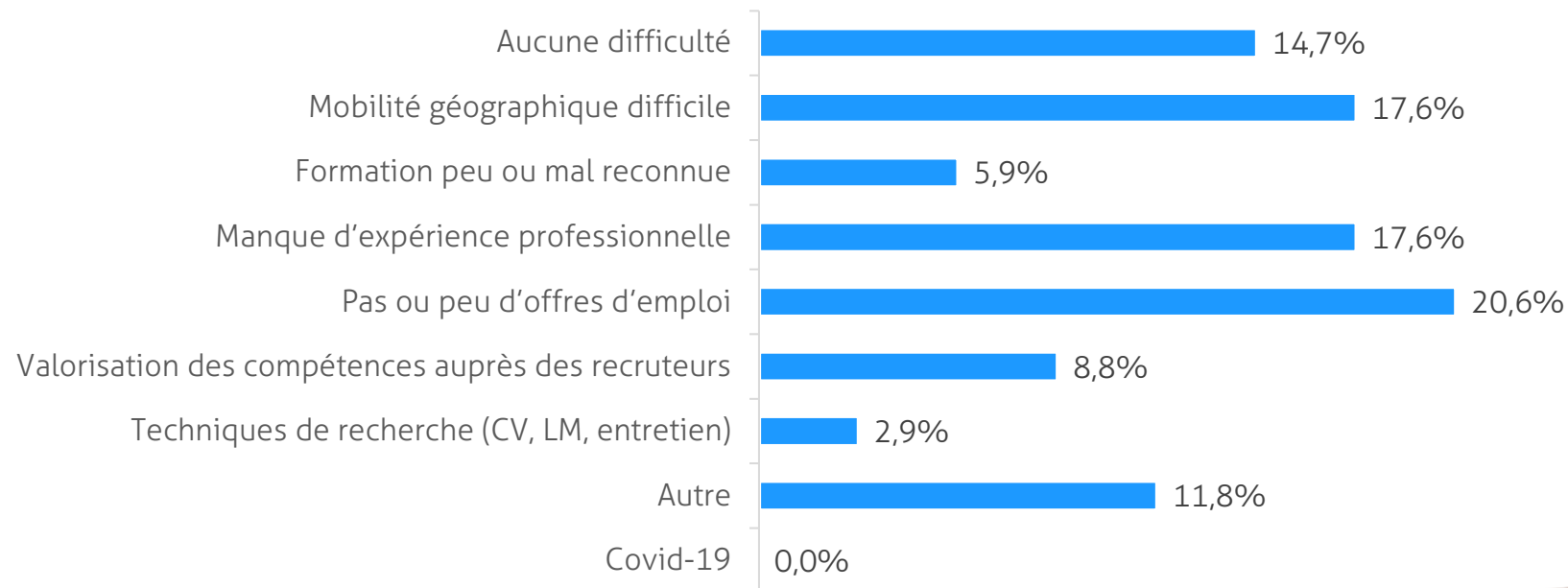
Vie active directe

En recherche d'emploi à 30 mois



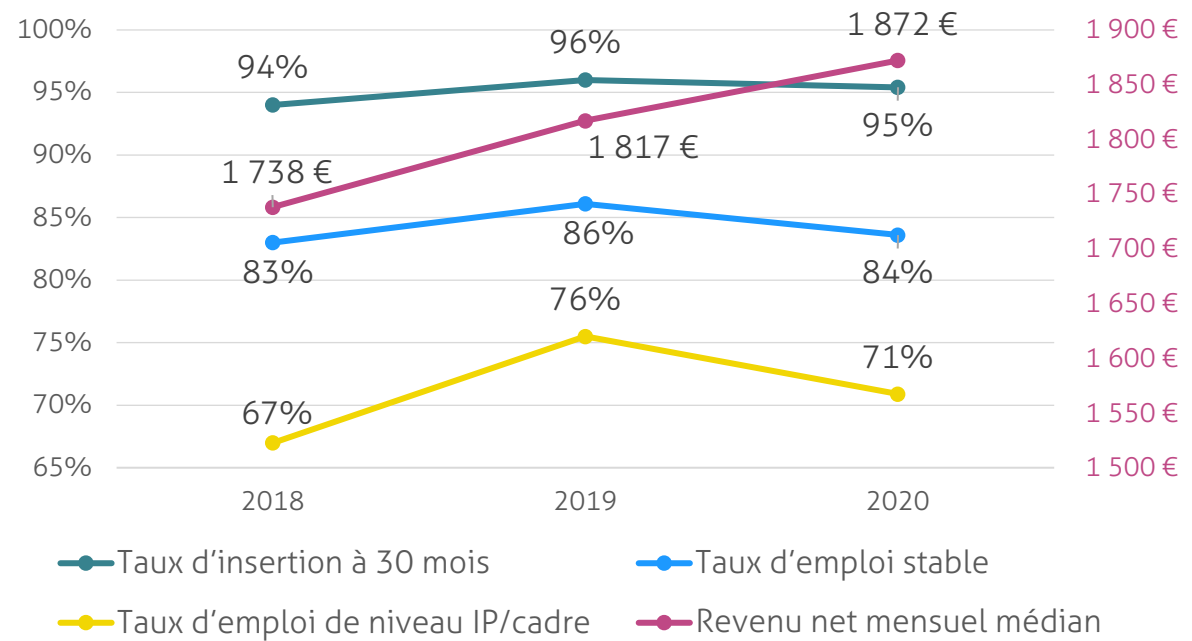
En recherche d'emploi depuis 6,9 mois, en moyenne

Difficultés rencontrées lors de la recherche

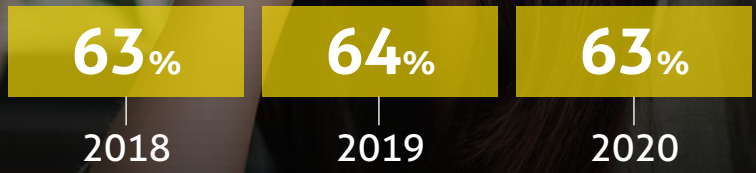


Plusieurs réponses possibles par personne

Évolution des chiffres clés entre les promotions 2018-2019-2020



Taux d'emploi en Champagne-Ardenne



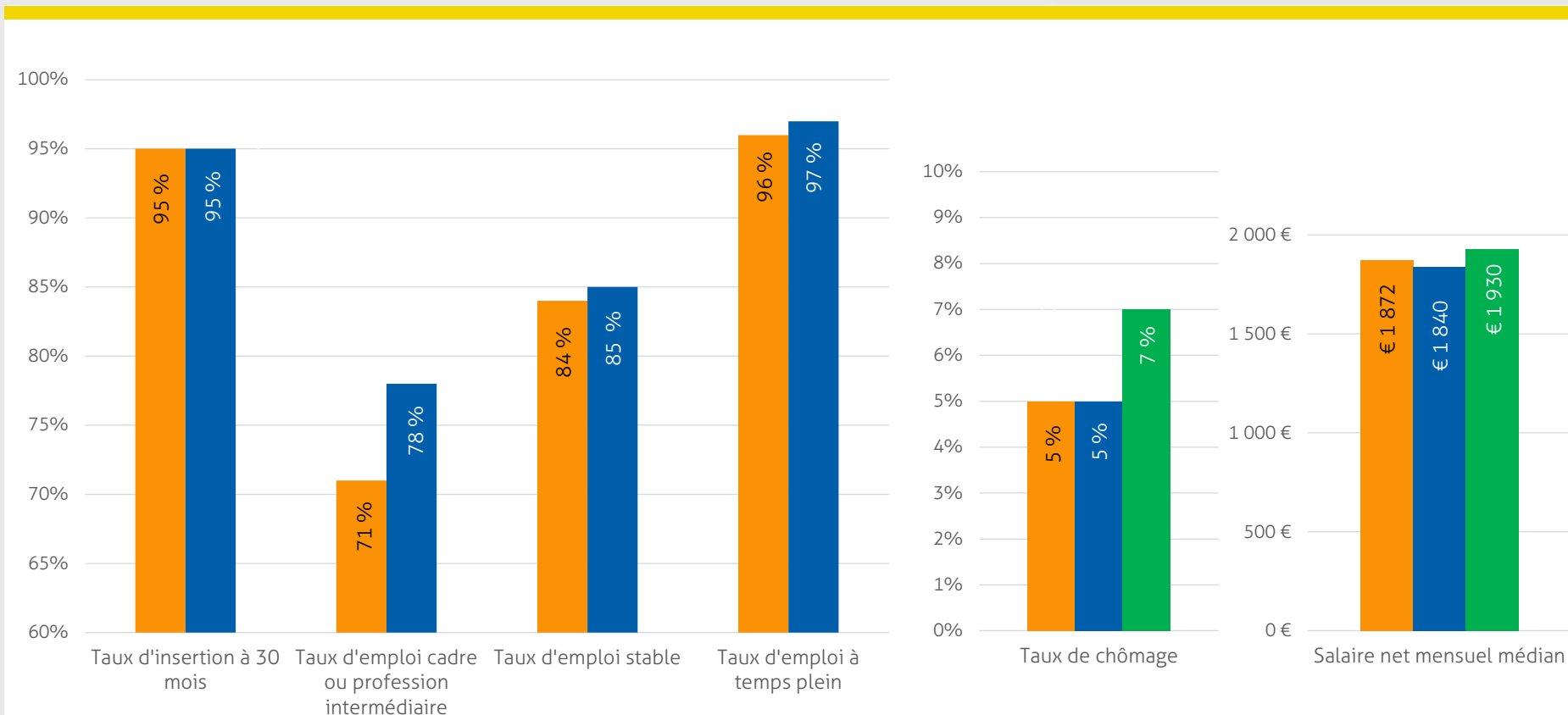
Contextualisation avec les données du MESR et de l'INSEE

MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Données :

- Taux d'insertion à 30 mois (MESR)
- Taux de chômage régional au 4e semestre 2022 (INSEE)
- Salaire net mensuel médian régional (INSEE)

- Salaire net médian (MESR)
- Taux d'emploi cadre (MESR)
- Taux d'emploi stable (MESR)
- Taux d'emploi à temps plein (MESR)



Les données de l'INSEE et du MESR sont présentes pour contextualiser nos données plutôt que les comparer. En effet, les champs d'enquêtes ne sont pas les mêmes.

Légende :

URCA
Est pris en compte l'ensemble des diplômés 2020

MESR
Sont pris en compte les étudiants diplômés inscrits en formation initiale, de nationalité française, âgés de moins de 28 ans lors de l'obtention du diplôme, n'ayant pas interrompu leurs études pendant 2 ans ou plus avant l'obtention du diplôme, ne s'étant pas réinscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en 2020-2021 et 2021-2022

INSEE

- Taux de chômage INSEE : est pris en compte le taux de chômage régional au 4ème trimestre 2022
- Salaire net mensuel médian INSEE : est pris en compte le salaire net mensuel médian régional des jeunes âgés de 25 à 29 ans employés à temps plein dans les catégories cadres ou professions intermédiaires

